

Champ d'exercice de l'orthophonie

Orthophonie et Audiologie Canada

ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF

Le présent document définit et décrit le champ d'exercice de la profession d'orthophonie au Canada, et met en lumière le vaste éventail des activités et des services que les orthophonistes accomplissent et offrent. Il s'agit d'une ressource informative pour les orthophonistes, les audiologistes, les autres professionnels de la santé, les organismes de réglementation, les agences gouvernementales, les assureurs tiers, les éducateurs, les consommateurs et le grand public.

L'orthophonie est une profession dynamique et évolutive. Les activités exercées qui sont liées aux développements cliniques, technologiques et scientifiques émergents ne sont pas exclues de l'étude du champ d'exercice d'un orthophoniste et pareilles innovations et avancées signifieront une révision périodique du présent document.

On reconnaît que les orthophonistes peuvent restreindre leur pratique selon l'âge, le type de trouble ou l'intérêt. Le présent document sur le champ d'exercice ne constitue pas une liste exhaustive des activités. Les orthophonistes sont éthiquement liés à la prestation de services cohérents avec leur compétence, leur éducation et leur expérience.

Les orthophonistes qui travaillent dans des provinces et territoires réglementés doivent satisfaire aux exigences réglementaires pour exercer. Le présent document sur le champ d'exercice n'a pas préséance sur les règlements existants des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux, ni n'empêche l'interprétation ou la mise en œuvre de pareils règlements.

DÉFINITION

Les orthophonistes sont les professionnels de la santé qui identifient, diagnostiquent et traitent les troubles de la communication et de la déglutition tout au long de la vie.

EXIGENCES SCOLAIRES

Actuellement, un diplôme de maîtrise en orthophonie (ou l'équivalent) est exigé pour l'entrée en pratique dans toutes les régions du Canada.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les orthophonistes peuvent travailler seuls ou au sein d'une équipe interprofessionnelle, en collaborant avec les autres professionnels tels que les audiologistes, les médecins, les infirmières, les éducateurs, les diététistes, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les psychologues, le personnel de garde et les travailleurs sociaux, ainsi que les aides en santé de la communication. Les orthophonistes offrent un vaste éventail de services cliniques et autres services professionnels.

Les services cliniques

- Le dépistage de l'audition, de la communication et de la déglutition afin de déterminer si, oui ou non, une évaluation complète est nécessaire. Le suivi des dépistages peut mener à des aiguillages vers des orthophonistes, des audiologistes ou d'autres professionnels pour fins d'évaluation plus approfondie.
- L'évaluation formelle et informelle de la communication et de la déglutition, ce qui peut comprendre l'évaluation, le diagnostic et le counseling.
- L'intervention face aux troubles de la communication et de la déglutition, ce qui peut comprendre la promotion, la prévention, le counseling, le traitement, la consultation, la gestion, la (ré)adaptation et l'éducation.
- La mesure chez le patient ou le client des résultats de ces services.
- La consultation avec et l'aiguillage vers les autres professionnels.
- Les domaines cliniques du service peuvent comprendre, mais sans s'y limiter :
 - la production des sons de la parole;
 - la résonance;
 - la voix;
 - la fluidité verbale;
 - la communication pré-linguistique;
 - la compréhension et l'expression du langage;
 - la pré-littératie et la littératie;
 - la communication cognitive;
 - la communication sociale (pragmatique);
 - l'alimentation et la déglutition;
 - la communication améliorée et alternative;
 - la (ré)adaptation auditive;
 - la modification d'accents;

et les incidences des troubles de la communication et de la déglutition sur le quotidien.

La prévention, la promotion et la défense des intérêts

- La prestation de services de prévention, de counseling et d'éducation aux patients ou clients, aux familles, aux proches aidants, aux autres professionnels et au public quant à tous les aspects des fonctions de la communication et de la déglutition.
- La promotion des pratiques qui optimisent la santé et le développement de la communication, de la déglutition et de l'audition.
- La promotion de la profession d'orthophonie.
- La défense des intérêts au nom des personnes ayant des troubles de la communication et de la déglutition et des populations qui sont à risque.
- La défense des intérêts de la profession d'orthophonie.

La formation et la recherche

- L'enseignement, le mentorat et la formation des aides en santé de la communication, des étudiants et des autres professionnels.
- La formation universitaire et / ou collégiale liées à la communication, à la déglutition et aux autres aspects connexes.
- La recherche sur la communication, sur la déglutition et sur les autres aspects connexes.

L'administration

- La gestion et la supervision d'employés, d'étudiants et d'aides en santé de la communication.
- L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, des politiques, des lignes directrices et des normes.
- La conservation de la compétence et l'amélioration continue de la qualité.
- La gestion des cas et la coordination de la prestation des services.

Les autres rôles et responsabilités

- L'évaluation et la gestion des milieux d'enseignement, les milieux de travail et les autres milieux.
- Les consultations auprès du gouvernement, de l'industrie et de la communauté.
- Les consultations auprès des commissions d'indemnisation des accidentés du travail, d'Anciens Combattants Canada et des autres assureurs tiers en ce qui a trait aux critères et à la détermination des

pensions / allocations aux personnes ayant des troubles de la communication et / ou de la déglutition. Cela peut exiger de remplir des formulaires fiscaux de l'Agence du revenu du Canada.

- Les consultations sur les évaluations des capacités et des compétences chez les personnes ayant des troubles de la communication.
- La détermination chez les patients ou les clients d'aptitudes à la communication suffisantes pour qu'ils puissent effectuer les tâches nécessaires à leur métier, et la nature des mesures d'adaptation requises, le cas échéant.
- Les témoignages en tant que témoin expert.
- La participation en tant qu'**intermédiaire en communication** (c.-à-d. aider les personnes ayant des handicaps de la parole et du langage non dus à une perte auditive pour offrir une preuve exacte, complète et authentique à toutes les étapes du système judiciaire).

MILIEUX DE PRATIQUE

Les orthophonistes travaillent dans divers milieux, y compris, mais sans s'y limiter :

- des hôpitaux;
- des agences de santé publique;
- des centres de santé communautaires;
- des écoles;
- des cabinets privés;
- des centres d'hébergement et de soins de longue durée;
- des services de garde;
- les domiciles des patients ou clients;
- des milieux industriels;
- des établissements de détention;
- des associations professionnelles;
- des organismes de réglementation;
- des universités et des collèges;
- des ministères gouvernementaux.

Les orthophonistes peuvent également offrir les services par le moyen de la télépratique, le cas échéant.

BIBLIOGRAPHIE

- Accès Troubles de la communication Canada. (n.d.). *Accès communicationnel à la justice*. Repéré à <http://fr.access-to-justice.org>
- American Speech-Language-Hearing Association. (2007). *Scope of practice in speech-language pathology*. Repéré à <http://www.asha.org/policy/SP2007-00283/>
- Irish Association of Speech and Language Therapists. (2006). *Speech and language therapy scope of practice*. Repéré à <http://www.iaslt.ie/docs/members/policy/IASLT%20Scope%20of%20Practice%20.pdf>
- New Zealand Speech-language Therapists' Association. (2012). *Scope of practice*. Repéré à <http://www.speechtherapy.org.nz/wp-content/uploads/2013/09/NZSTA-Scope-of-Practice-2012.pdf>
- Orthophonie et Audiologie Canada. (2008). *Champ de pratique de l'orthophonie au Canada*. Repéré à <http://oac-sac.ca/ressources-professionnelles/biblioth%C3%A8que-de-ressources/champ-de-pratique-de-lorthophonie-au-canada>
- Royal College of Speech & Language Therapists. (2006). *Communicating Quality 3*. Repéré à http://www.rcslt.org/speech_and_language_therapy/standards/professional_standards_cq3
- Speech Pathology Australia. (2015). *Scope of practice in speech pathology*. Repéré à <http://www.speechpathologyaustralia.org.au/library/20150720%20-%20Scope%20of%20Practice%20-%20FINAL.pdf>
- Speech Pathology Australia. (2003). *Scope of practice in speech pathology*. Repéré à <http://www.speechpathologyaustralia.org.au/professional-standards-ps/scope-of-practice>

RÉVISÉ : le 29 février 2016